dout, chargé de blé, à ordre; sch. d-n *Odin*, cap. H. Beckwoldt, chargé de blé, adressé à M. Rodocanaki.

Du 23 décembre.

MALTE. Br. angl. *Alexandros*, c. J. Frost, en lest, adressé à MM. Castelli et Cie.

ODESSA. Trois-mâts aut. *Constantinos*, c. A. Voinovitch, chargé de blé, adressé à M. Ralli.

DAMIETTE. Br. grec, *industrie*, c. Marovich, chargé de riz à ordre.

DÉPARTS du 19 décembre.

FALMOUTH. Br. angl. *Jarab*, cap H. Dubins, chargé de blé; trois-mâts ang. *Tree Gem*, cap. J. Good, chargé de blé.

LIVOURNE. Trois-mâts autr. *Dubrannich*, c N. Audman, chargé de blé; br. grec, *Killas*, cap. Y. Pulias, chargé de blé.

TRIESTE. Br. grec, *Socratis*, cap. N Stamatiadhis, chargé de blé; br. grec, *Anexartitos*, c. P. P. Morris, chargé de blé; br. grec, *Emilia*, c. S. Michalogia, chargé de blé; br. grec, *Asimoula*, cap D Caloris, chargé de blé; br. grec, *Athina*, cap. C Cozzirovani, chargé de maïs.

SYRA. Br. grec, *Tracia*, cap. C Repanioti, chargé de maïs.

MER-BLANCHE. B. ion. *Ecole*, cap. M. Foco, chargé de blé; br. grec, *Efthia*, cap. A. Nicoletto, chargé de blé.

SMYRNE. Br. grec, *Epaminondas*, cap. A. Zini, en lest.

Du 20 décembre.

FALMOUTH. Trois-mâts, ang. *Meg Merrifies*, cap. D. M. Kelland, chargé de blé; br. angl. *Quebec Packet*, cap R Haddon, chargé de blé.

LIVOURNE. Br. russe, *Tibi*, cap. Velsamaki, en lest; br. grec, *Evanghelistria*, cap. A. Cutrulis, chargé de blé; br. grec, *Evanghelistria*, cap. P Coroguios, chargé de blé.

MALTE. Br. ion. *S. Michele*, cap. S Dendrino, chargé de blé.

CORFOU. Br. grec, *Poliorin*, cap. A. Capoulos chargé de maïs.

HYDRA. Br. grec, *Nicolaos*, cap. Y. Kokoniis, chargé de blé.

TRÉBISONDE. Trois-mâts, ang. *Elizabeth*, cap. W. Storey, chargé de charbon de terre.

VARNA. Br. grec, *Aristidis*, cap Y. Bonnzuotis, en lest.

Du 21 décembre.

FALMOUTH. Br. angl. D. Stewart, chargé de maïs; br. grec, *Ingenio*, cap. M. Puhalovich, chargé de maïs.

MARSEILLE. Br. grec, *Theoneitos*, cap. P Papandoni, chargé de blé.

Du 22 décembre.

LIVOURNE. Br. ion. *Alba*, cap G. Cassone, chargé de blé.

MER-BLANCHE. Br. grec, *Zoodocopighi*, cap. G. Yoani, chargé de blé.

SALONIQUE. Br. suède, *Dario*, cap. A. Buonsignore, en lest.

Du 23 décembre.

MALTE. Br. russe, *Elena*, c. J. Zanitcos, chargé de blé.

CHIO. Br. russe, *Nous Fotios*, c. J. Zanitcos, chargé de blé.

ANNONCES.

AU BON TON.

Par suite de l'incendie du 6 Septembre dernier, le Magasin de vente du Bon Ton se trouve dans le local qu'occupait naguère la Chancellerie de Toscane, à Péra, à côté de la maison de Mme Bernard.

NOUVEAUX MODÈLES DE PARIS.

Le BON TON confectionne, d'après les nouveaux Modèles de Paris, les Chapeaux, les Capotes, pour dames et enfans, les Bonnets et les Coiffures. — Etoffes, Plumes, Fleurs et Rubans.

Le BON TON confectionne également, d'après ces Modèles, les Robes, les Manteaux et les Corsets.

GRAND ASSORTIMENT D'ÉTOFFES D'HIVER POUR ROBES.

Cachemires d'Ecosse, Mérinos unis et façonnés, Mérinos écossais et Flanelle pour Robes et Manteaux. Flanelle double pour Robes de chambre.

NOUVEAUTÉS.

Grand choix de Voilettes depuis 18 Piastres; Petites Echarpes et Cravates de dames, Ecossaises, en velours et fantaisie; Boucles de ceinture.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

BAZAR PARISIEN.

VENTE A L'ENCAN ET AU COMPTANT.

Rabais de 40 pour cent.

Par suite de l'incendie du 6 septembre et de l'impossibilité de trouver un magasin convenable, le Public est prévenu que le BAZAR PARISIEN se met en liquidation. La vente, qui a lieu au Téké de Péra, a commencé *lundi dernier* 11 Décembre, à 8 heures du matin, et doit se continuer les jours suivans à la même heure.

CÉLÈBRE PARTOUT LE MONDE.

ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON D'ULCÈRES FISTULEUX ET D'UNE PLEURÉSIE.

Extrait d'une lettre de M. Robert Calvert, Chimiste, à Stokeley, datée du 3 Septembre 1847.

Au professeur HOLLOWAY,

MONSIEUR, — M. Thompson, maître de l'école nationale du centre ville, désire que je vous fasse connaître les particularités de son fils, lequel, après avoir été malade pour trois ans et demi, a reçu le plus grand soulagement par l'usage de vos Pilules et de votre Onguent. Il est d'une constitution scrofuleuse. Par suite d'une pleurésie, son estomac devint chargé d'un amas de matières qui finirent par se frayer un passage à travers les parois de l'estomac, et deier naissent trois ulcères fistuleux qui dégageaient de grandes quantités de pus il fut induit à faire l'essai de vos Pilules et de votre Onguent; il était alors, selon toute apparence, près de la mort. Son estomac rejetait tout ce qu'on lui faisait prendre. Vos Pilules et votre Onguent ont eu l'effet de guérir complètement la toux et les affections d'estomac. Ses forces et sa chair sont rétablis; il a bon appétit et sa digestion se fait bien. Il y a toute probabilité qu'un usage encore un peu continué de vos médicamens compléteront sa guérison.

(Signé) ROBERT CALVERT.

Les Pilules devraient être employées conjointement avec l'Onguent dans la plupart des cas ci-dessous:

Mal des Jambes,	Hémorroïdes,
Mal des Seins,	Rhumatisme,
Brûlures au feu ou à l'eau,	Rétentions,
Gerçures,	Mal aux Mamelons,
Cors aux pieds (mon.),	Mal de Gorge,
Cancers,	Maladie de la Peau,
Fistules,	Scorbut,
Jaunisses contrariées,	Hémorrs à la Tête,
Goutte,	Tumeurs,
Enflures Glandulenses,	Ulcères.
Lumbago,	

Se vendent par le Propriétaire, 244, Strand (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines, Paterfamilias partout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 33 c. chaque. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions.

N. B. Des directions enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Les Pilules et l'Onguent se trouvent chez M. A. STAMPA, Galata, Constantinople.

Edouard OTTONI, pharmacien à Péra.

HUMEURS, BILE, PITUITES, GLAIRES,

MALADIES QU'ELLES ENGENDRENT,

Moyens de les combattre par la

TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACKER, rue Dauphine, 53. L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis quarante ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs vicieuses qui donnent naissance à toutes les maladies, tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE.

Elle détruit la *bile jaune*, la *bile noire* ou *atrabile*, la *pituite* ou *glaires*, la *sérosité* ou *sérum*, tout autant d'humeurs considérées comme causes de maladies par les anciens. La *bile jaune* est un résidu impur de la digestion, impropre à la nourriture du corps, et dont le séjour plus ou moins prolongé dans le boyau qui le renferme ou le trop grande abondance, donne lieu à de graves et funestes maladies. Cette matière salutaire très fluide et d'une nature *âcre*, pénètre avec une grande facilité dans tout le corps et donne lieu à cette maladie que tout le monde connaît et qu'on nomme jaunisse.

Une autre matière impure, ayant quelque analogie avec la bile jaune, se sépare encore du sang. Cette matière, d'une couleur noirâtre et épaisse, se loge dans la rate et y est retenue dans son tissu lâche et spongieux; tout le monde a pu voir cette substance dans la rate des animaux. C'est cette humeur que les anciens avaient appelée *bile noire ou atrabile*. Lorsqu'elle est très-abondante et qu'elle engorge l'organe qui doit la contenir, elle donne lieu à des maladies particulières qui ont un cachet particulier, qui consiste à rendre les malades tristes, sombres et qu'on désigne ordinairement sous le nom d'hypochondriaque, de mélancolique ou d'individus atteints du *spleen*, expression anglaise, cette maladie étant très-commune dans ces pays.

La troisième humeur qui doit être expulsée du corps, pour que la santé se maintienne, est l'humeur séreuse ou sérosité. C'est elle que la nature chasse du corps par les urines et par la sueur. Cette humeur est la plus abondante et parden chaleurs de très-trop fortes, elle détermine presque toujours des *diarrhées*. Ce flux de ventre est le résultat de cette altération de la bile qui irrite les intestins au les parcourant, et dont on arrête les effets irritants en l'expulsant tout à coup à l'aide de notre *teinture germanique*. On conçoit que huit à dix évacuations, produites par cette sorte de purgation, débarrasseraient les intestins de cette bile acre qui ne tarderait pas à occasionner un nombre infini d'indispositions graves, comme des *catarrhes*, les *fluxions de poitrine*, l'*asthme*, l'*anévrisme du cœur*, les *points de côté*, le *rhumatisme*, la *goutte*, etc. Personne n'ignore en effet les dangers d'une transpiration arrêtée.

Il n'est personne qui n'ait eu l'occasion de rencontrer certains individus qui rendaient, soit par l'expectoration, soit par les vomissements, et comme par *pituite*, une grande quantité de matières liquides, transparentes et muqueuses. Eh bien! ces matières forment la quotidienne humeur du corps que les anciens appelaient *pituite*, ou phlegme, ou glaires; c'est ce qu'on observe dans l'asthme *humide*, dans certains *catarrhes* chroniques, dans diverses maladies d'estomac.

La pituite est entièrement différente de la bile jaune et noire, non seulement par sa couleur, mais par son goût. En effet, la pituite est d'une couleur blanche comme de l'eau; aussi les malades qui la vomissent vomissent qu'elle ressient des eaux tous les matins. Les femmes autant soit exposées à cet inconvénient; combien d'entre elles n'éprouvent-elles pas, des leur réveil, le besoin urgent de rejeter de leur bouche une quantité d'eau qui arrive spontanément. Si cette expectoration n'a pas lieu, elles sont toute la journée dans un état de malaise qui les fatigue singulièrement.

Elles ont la bouche amère, un goutement continuel à la gorge ou une chaleur insupportable, un gonflement au creux de l'estomac, parte d'appétit, un goût bitaire qui les porte à ne se nourrir que d'aliments vinaigrés, tels que *salade, cornichons*, etc. Enfin, elles éprouvent surtout un gonflement considérable du ventre, qui leur fait croire qu'elles sont trop enceintes. Tous ces symptômes que nous venons d'énumérer, sont les effets d'une plénitude de l'estomac; lorsqu'elle est pituitaire, et s'exhaussent par une légère sécrétion de la bouche, et une abondance extraordinaire d'une eau quelquefois douceâtre, d'autres fois acide ou salée. Si on laisse accumuler cette *pituite*, il survient alors tous les autres symptômes graves dont nous avons parlé, et qu'on n'eut pu arrêter si on avait eu, des l'origine, débarrassé l'estomac de la présence de cette humeur *pituiteuse* qui commence à l'importuner.

C'est avec la *teinture* germanique, qu'on prévient toutes ces maladies qui, à défaut, nous accableraient plus tard d'infirmités.

Nous connaissons une foule de femmes qui, à l'aide de notre teinture germanique, ont pu, en vingt-quatre heures, se débarrasser de ces indispositions graves que nous venons, moins prévoyantes, ont gardées des années entières.

Cette préparation, à la fois tonique et purgative, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable et purge sans coliques ni tranchées. PRIX: 5 fr., 12 PIASTRES.

A Péra chez M. EDOUARD OTTONI, pharmacien.

POUDRE PURGATIVE

ET

PASTILLES RAFFRAICHISSANTES

ET

LAXATIVES AU CITRATE DE MAGNÉSIE

DE M. ROGÉ,

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Un purgatif d'une saveur agréable, du Citrate de magnesie, avec lequel on prépare une limonade purgative destinée à rafraîchir l'eau de Sedlitz, et des Pastilles rafraîchissantes et laxatives, pouvant être substituées aux pilules purgatives, a été découvert par M. Rogé, pharmacien.

Avant de faire connaître cette préparation au public, M. Rogé a désiré que l'Académie de Médecine se prononçât sur sa valeur. Cet effet, une commission a été nommée dans le sein de l'Académie; des expériences publiques ont eu lieu, et le rapport des MM. les commissaires, approuvé par l'Académie, se prononce en faveur du produit qui est le mérite de la découverte de M. Rogé.

La saveur agréable de ces Pastilles les rend très utiles pour purger les enfants; les médecins les conseillent à toutes les personnes qui, sans habituer à purger, désirent cependant se tenir le ventre libre au moyen d'un purgatif doux et facile à prendre. Elles remplissent surtout, avec avantage, les Pilules purgatives qui, pour la plupart contiennent des drastiques, sont l'inconvénient d'irriter l'estomac et les intestins. Les personnes sédentaires, celles que les travaux du cabinet ou de fréquents voyages échouillent ou resserrent, trouveront également dans l'emploi des Pastilles au Citrate de magnesie de M. Rogé, un laxatif qui agit *doucement et agréablement*.

Dépôt à Péra et à Constantinople, à la pharmacie d'A. CALLEJA.

CAISSE PATERNELLE,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU 9 SEPTEMBRE 1841.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

RUE RICHELIEU, 110.

ASSOCIATIONS MUTUELLES SUR LA VIE.

Le directeur de la Caisse Paternelle vient d'adresser à tous ses agens dans les départements et à l'étranger la circulaire suivante, bien faite pour rassurer ses nombreux souscripteurs:

« Monsieur,

« Nos espérances se sont réalisées; nos réclamations ont été entendues, et la justice que nous sollicitions avec tant d'instance de l'Assemblée nationale, nous a été rendue aussi complète que possible.

« Les sommes versées par nos souscripteurs, et qui, aux termes de nos statuts, devaient être employées en textes sur l'Etat, nous avaient été violemment enlevées par l'arrêté du 30 mars 1848, malgré nos protestations réitérées et celles du conseil de surveillance, pour être versées dans la caisse du trésor.

« Cet acte arbitraire du ministre des finances du gouvernement provisoire, vient d'être abrogé par l'Assemblée nationale dans sa séance du 29 juillet 1848.

Le décret réparateur est ainsi conçu:

« L'arrêté du ministre des finances relatif aux établissements mutuelles, en date du 30 mars 1848, est abrogé.

« Les fonds versés au trésor, en exécution de cet arrêté, seront et ouverts, avec les intérêts comptés jusqu'à ce jour, en rentes 5 p. c., *en vous moyen du temps fixé par les statuts pour la conversion*, en calculant ce délai du jour de chaque versement opéré par les diverses compagnies. »

Ainsi donc, en échange des sommes versées forcément au trésor, nous recevons exactement en rente ce que nous aurions reçu si l'arrêté n'eût pas été rendu.

« Nous qui mettons plus de prix à la réparation des erreurs qu'à la condamnation des actes, nous ne rappelerons point les accusations portées à la tribune contre le gouvernement provisoire: il nous suffit que notre droit ait été reconnu et que l'injustice dont nous étions victimes ait été réparée.

Nous nous contentons de rapporter les paroles prononcées à la séance du 29 juillet, par le citoyen Vivien, et la réponse du ministre des finances; elles sont trop précises, elles intéressent trop l'existence même des établissements mutuelles pour qu'elles soient passées sous silence. Elles deviennent, pour l'avenir, le sauvegarde de leurs intérêts et de ceux de leurs nombreux souscripteurs:

« Le gouvernement, dit le citoyen Vivien, n'exclupas le droit, les raisons du créancier de ces établissements, de faire à leur égard ce qu'il a fait, que s'il avait été trouver le premier venu, possesseur de rente et lui dit: Dites: Vous n'achetez pas de rentes, et l'argent que vous destinez à une spéculation de cette nature, vous le verserez dans mes caisses.

« Le décret proposé à l'Assemblée répare, et j'en remercie! M. le ministre des finances, qui a accepté la proposition de M. Martinet-Termes, en y confondant le décret qu'il avait proposé, (j'ai trouvé là, les sentimens de loyauté et de respect pour la foi des souscrits dont M. le ministre des finances nous a déjà donné de nombreuses preuves) répare, disais-je, le mal qui a été fait par le décret du gouvernement provisoire. Mais, en même temps, je supplie M. le ministre des finances de vouloir bien déclarer, au nom du gouvernement, qu'il reconnaît que le gouvernement est sous aucune espèce de droit pour disposer des valeurs appartenant aux établissemens mutuelles. »

A cette interpellation, M. le ministre des finances a répondu: qu'il croyait que la déclaration était suffisante, tant le droit de propriété exclusive des établissemens mutuelles lui paraissait clairement établie.

« Que nos souscripteurs se rassurent donc et pour le présent et pour l'avenir; qu'ils versent sans crainte leurs annuités, elles recevront la destination imposée par les statuts qui nous régissent. Les statuts des sociétés d'assurances mutuelles sur la vie, lot de nos établissemens, sont aussi la loi de tous: l'Etat, pas plus que toute autre personne, n'a droit de les violer. Ils sont sacrés pour tous; ils constituent un contrat privé placé, selon les expressions du citoyen JULES LASTEYRIE, sous la surveillance de l'Etat, qui ne peut plus désormais les violer lui-même, puisqu'il doit en contrôler et en surveiller l'exécution.

« Voilà les principes que le gouvernement, que l'Assemblée nationale ont consacrés de la manière la plus formelle dans la séance du 29 juillet dernier.

« Maintenant que l'argent qui nous a été enlevé nous est rendu, et que notre patrimoine que le gouvernement ne peut réparer: ce sont les cinq mois perdus pour les affaires, c'est l'atteinte portée au crédit de nos établissemens, ce sont les dépenses faites sans résultat.

« C'est à vous, Monsieur, à réparer ce temps perdu, à donner une vie nouvelle au crédit de notre établissement, à amoindrir ses pertes par de nombreuses opérations.

« Je fais, sans crainte, un appel à tout votre zèle; la Caisse Paternelle, dont les intérêts sont les vôtres, réclame de vous activité et énergie. Nous gérons subit des temps difficiles, nous avons traversé de dures épreuves: il n'est aujourd'hui de nous relever et plus forts et plus puissants que par le plus Courage et persévérance; l'avenir est à nous. Une société d'assurances mutuelles sur la vie est une véritable fraternité en actions; elle crée la communauté de bonne, et elle a sur la caisse d'épargne, si louée par l'a comparée, cet immense avantage de ne point être crénelée du trésor, mais d'être et de rester, sous sa surveillance même, propriétaire de rentes achetées avec ses fonds.

« La Caisse Paternelle est connue et appréciée depuis longtemps comme association mutuelle sur la vie; sa réputation est faite, et le chiffre nombreux de ses souscripteurs (elle en a plus de 35,000) prouve qu'elle mérite la confiance publique. Commerciales dans la plus que, gérée à votre collaboration soutenue; elle a acquis parmi les établissemens continuels. Elle vous demande aujourd'hui, et en raison des circonstances, plus qu'une activité ordinaire, elle vous demande du dévoûment. Elle compte sur vous et espère que vous ne lui ferez pas défaut; persuadée que les résultats que vous obtiendrez justifieront ses espérances.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

« *Le Directeur de la Caisse Paternelle*,

« C. MERGER.

« Paris, le 1er août 1848. »

Nota. L'inspecteur-général de la Caisse Paternelle pour la Belgique vient de transférer son bureau rue de Midi, n° 2, hôtel de la porte de Schaerbeek, où les souscripteurs peuvent le consulter ou faire leurs versements, tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à midi.

DES MALADIES NERVEUSES

ET GÉNÉRATIVES,

OU TRADUCTION FRANÇAISE DU TRAITÉ MÉDICAL ANGLAIS

SUR LA VIRILITÉ,

De sa débilité prématurée, avec les instructions pour sa parfaite conservation.

Traduit sur la 35e édition: 180 pages.

Prix: 4 f. sous enveloppe cachetée, à l'abri de toute indiscrétion.

Ecrit médical sur les maladies des organes de la génération, prouvant d'habitudes victimes, des excès en général, des influences du climat et de la contagion, etc., etc., s'adressant à ceux qui ont été affectés dans la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse; avec des observations pratiques concernant le mariage, le traitement et la guérison des affections nerveuses et sensitives, des maladies contagieuses, des maladies qui peut obtenir le rétablissement de la constitution la plus abîmée, et assurer à la plus longue carrière qu'il soit accordée à l'homme de parcourir.

Le tout *illustré de nombreuses gravures d'anatomie, en noir, coloriées*, démontrant les diverses fonctions, sécrétions et compositions des organes de la génération dans leur état sain et de maladie; avec des instructions pour des centaines de cas spéciaux, particuliers, par

J. L. CURTIS et Cie, ÉTABLISSEMENT CHIRURGICAL, 7, FALCON-STREET, WOOLNGTON, LONDRES.

L'on peut juger de l'importance de cet ouvrage médical célèbre, par le fait que toutes exemplaires ont été vendus en France et en Angleterre seules.

En vente, à PARIS, chez CHARPENTIER, libraire, Palais-Royal; à LONDRES, chez J. CURTIS, 7, Falcon-st. chez TARRIDE, et sous enveloppe cachetée, chez tous les libraires de la France et de la Belgique; et à CONSTANTINOPLE, chez M. J. WICH, libraire, et chez M. Calleja, pharmacien à Péra.

COMPTES-RENDUS DE L'OUVRAGE.

Nous n'hésitons pas à dire que l'utilité de l'ouvrage sera appréciée de tout le monde, des parents, des ecclésiastiques. (*Mon.*)

Traité Curtis sur la virilité. — Cet ouvrage vient jouir depuis plusieurs années de la plus grande célébrité, sa supériorité est évidente; la lecture en est consolante pour la personne affectée et remplie son espoir.

(*Revue and Médical Gazette*)

Virilité, Traité médical. — Aux extrémes légers cet ouvrage servira de fanal pour les avertir du danger auquel les expose leur trop grande indulgence pour leurs penchants; ainsi qu'à toutes ceux qui, le service de Mentor à l'heure de la tentation, et aux personnes atteintes il sera le guide vers la santé. (*Chronicle*)

De la virilité, par J. L. Curtis et Cie. Leur longue expérience dans le traitement des maladies des différentes maladies, constituent la plus sûre garantie aux personnes affectées, et justifient la publicité de l'ouvrage. (*Era*)

Il est à désirer que le traité de Curtis sur la virilité soit lu par la jeunesse et par la vieillesse. C'est une publication médicale, écrite avec art, qui développe le traitement d'une classe de maladies affligeantes, qui ont été trop trop long-temps par des ignorants et des malintentionnés. (*United Service Gazette*).

GRAND DÉPOT DE LAMPES

EN PORCELAINE, BRONZE ET CUIVRE DORÉ.

PRIX DE FABRIQUE.

Les personnes qui auraient besoin de Lampes sont invitées à ne faire leurs achats qu'après avoir visité le riche assortiment exposé au magasin de M. E. Dubois, porte Coulé-Capoussou, à Péra. Toutes les Lampes ont été essayées en fabrique, et sont vendues en toute garantie. Le mécanisme en est simple et ne demande aucune réparation. — La vente est à prix fixe.

GRAND ASSORTIMENT DE GARNITURES POUR LAMPES, telles que Trépieds, Abat-Jour en dentelle, Gauffrés et vernis; Globes, Cheminées, Mèches en soie, etc.

INSTRUMENS D'OPTIQUE ET DE SCIENCE.

ELIXIR TONIQUE FÉBRIFUGE

DE M. WARBURG.

L'Elixir tonique fébrifuge de M. Warburg est le seul remède qui guérit radicalement toutes les fièvres de saisonnier, quelque que soient leur période et leur force, et il le procures avantage de pouvoir être administrée dans le temps même de l'accès. De nombreuses expériences faites en Europe, et répétées en Amérique par les médecins les plus distingués, prouvent l'incontestable supériorité de ce médicament sur tous ceux qui sont connus, sans excepter même la quinine et ses sels, dans le traitement des fièvres intermittentes, plus spécialement pernicieuses.

La tuberose, les rhumatismes et toutes les affections qui reconnaissent pour cause un état d'affaiblissement du système nerveux, trouvent dans l'Elixir tonique antifébrile de M. Warburg un excellent remède.

Dépôt à Constantinople, à la Pharmacie de M. Ant. CALLEJA.

LE NAPOLEON

JOURNAL MENSUEL.

MM. ALEXANDRE-PIERRE et Cie, Rue des Noyers, 27, à Paris, administration du journal LE NAPOLÉON, informent leurs lecteurs que tout nouvel abonnement d'un an donne droit à tous les numéros parus, et en plus, sans augmentation, à tous les journaux, Feuilles volantes, Biographies, Chansons, Canards, Gravures et toutes les Editions faites pendant le premier trimestre.

Les abonnemens doivent être envoyés franco en un bon sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Paris.	Départements.	Étrangers.
Un an	2 fr.	3 fr.	4 fr.
Six mois	1 fr.	3 fr.	3 fr.

Avis.

Huile épurée de France, pour lampes, donnant une flamme blanche et sans fumée.

Dépôt chez M. Mercier, lampiste au Téké.

LIVRES ÉLEMENTAIRES

POUR LES LANGUES ORIENTALES,

Par Nassif MALLOUF,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE LA PROPAGANDE A SMYRNE.

Se trouvent à Smyrne dans le même Collège.

A Constantinople, chez M. Louis Songuidhon, à l'imprimerie du Journal.

A Beyrouth, chez M. Cheralla Khouri.

En Vente:

AU BAZAR DES LIBRAIRES A CONSTANTINOPLE:

ANNUAIRE OFFICIEL

DE L'EMPIRE OTTOMAN

POUR L'ANNÉE 1265.

Prix: 6 Piastres.

La Poste Impériale se charge pour toutes les provinces de l'ANNUAIRE OFFICIEL, au port fixe de 20 Paras.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.